

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 19 novembre 2020

Lancement du plan Grand Froid 2020-2021

La préfète de l'Aude a réuni le 13 novembre 2020 le **comité de pilotage du lancement du plan départemental de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2020-2021**. Dans ce cadre, une veille hivernale est activée du **1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021**.

Cette veille saisonnière s'accompagne d'un mécanisme d'activation en cas de **vague de froid** (s'appuyant sur la vigilance météo accessible sur <http://vigilance.meteofrance.com>), et d'un catalogue de mesures aux niveaux national et local, pour prévenir et limiter les conséquences sanitaires et sociales des températures hivernales, en particulier pour ce qui concerne les populations vulnérables dans un contexte marqué cette année par la circulation de la Covid-19.

1/ Se protéger lors des vagues de grand froid

Le froid peut avoir des effets nocifs, ceux-ci peuvent se manifester à plus ou moins long terme. Pour s'en prémunir, **Mme Sophie ELIZEON, Préfète de l'Aude, rappelle les conseils à suivre, consultables sous forme d'infographie sur le site internet de la préfecture : www.aude.gouv.fr**

L'hiver est également une période propice à la **propagation des virus** (grippe, bronchiolite, gastro-entérite aiguë). La prévention consiste en des gestes barrières simples et efficaces, comme se laver fréquemment les mains, éternuer dans le coude, utiliser un mouchoir à usage unique ou porter un masque jetable en cas de syndrome grippal ; gestes qui restent en vigueur et d'actualité en raison de la circulation de la Covid-19.

Enfin, les risques d'intoxications au monoxyde de carbone sont accrus. Ce gaz, incolore et inodore, est très toxique. Il a provoqué 52 intoxications en Occitanie en 2019. Il provient du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion, que celui-ci fonctionne au bois, au charbon, au gaz ou à l'essence. C'est la raison pour laquelle, il convient de faire vérifier et entretenir ces appareils par un professionnel avant l'hiver, et d'aérer quotidiennement son habitation, sans obstruer les grilles d'aération, même par temps froid.

2/ Mettre à l'abri les populations les plus vulnérables

L'hébergement des plus démunis est un enjeu primordial pour la solidarité nationale.

Tout au long de l'année, l'État finance dans l'Aude **242 places d'hébergement d'urgence** généraliste pour venir en aide à ces publics, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement pour une sortie vers le logement.

Les capacités d'hébergement d'urgence ont progressé chaque année dans l'Aude, avec **+ 40 places** en 2018/2019 et **+ 56 places** en 2019/2020 **dont 15 dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences intrafamiliales**. Ainsi les capacités d'accueil en hébergement d'urgence sur les principales villes sont portées à :

- **131 places** à Carcassonne
- **58 places** à Narbonne
- **31 places** à Castelnaudary
- **22 places** à Limoux.

Grâce à l'ouverture de ces 56 places nouvelles dans l'Aude et aux attributions prononcées par les bailleurs sociaux, le recours aux hôtels a baissé de façon significative (57 personnes en moyenne en 2019/2020 contre 118 personnes en 2018/2019). Les prises en charge hôtelières demeurent et compléteront ces dispositifs d'urgence, en tant que de besoin, dans le respect des mesures barrières demandées.

Cette action est redoublée pendant la période hivernale, avec la mise en œuvre, à compter du 1er novembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021, **du plan « hiver »**.

Ce plan repose sur une **vigilance accrue** de l'État, avec l'ensemble des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement, auxquels sont associées les collectivités locales pour garantir une mobilisation et une contribution de toutes et tous auprès des plus démunis.

En période hivernale, une attention particulière est portée aux demandes adressées à la **plate forme téléphonique d'accueil « 115 »**, avec la possibilité de recourir à des nuitées hôtelières pour des personnes en situation de vulnérabilité, lorsque les hébergements d'urgence sont saturés. Dans le cas de températures exceptionnellement basses, la Préfète, en lien avec les maires, peut aussi décider de la mobilisation de gymnases pour héberger en urgence des personnes sans abri, dans le respect des mesures barrières.

De plus, l'État, en partenariat avec la mairie de Carcassonne, a reconduit pour la période hivernale 2020-2021, **l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence dans des locaux à la Patte d'Oie**. La gestion de ce centre d'hébergement est confiée à l'association Aude Urgence Accueil. Mme la Préfète salue l'action conduite par les associations pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes défavorisées. *En témoigne le parcours de Jacques* qui, après la rue, a pu accéder à un logement et un emploi (Cf. encadré).*

En période hivernale, les horaires d'ouverture des accueils de jour gérés par l'association Aude Urgence Accueil sur les villes de Carcassonne, Narbonne et Limoux sont étendus; le Groupe SOS Solidarités assure un accueil de jour sur la ville de Castelnaudary.

Des capacités exceptionnelles supplémentaires d'hébergement dans des appartements dédiés à des personnes isolées et des familles seront également mobilisées cette année (**25 places** gérées par SOLIHA Méditerranée).

La démarche « d'aller vers » représente également un maillon essentiel dans le travail d'intervention sociale auprès des personnes à la rue pour établir le contact, apporter une aide de premier secours et permettre une orientation vers un lieu d'accueil approprié aux besoins des personnes.

Dans ce cadre, La Croix-Rouge Française assure une mission de **samu social**, et effectue des **maraudes** sur les villes de Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary, Lézignan-Corbières et Limoux (distribution de duvets, vestes polaires, boissons chaudes, sandwiches, fruits, salades...).

De plus, **l'équipe mobile de rue santé précarité** de l'ADAFF a aussi pour rôle d'aller au-devant des personnes à la rue, afin d'évaluer au mieux leurs besoins et les orienter; elle effectue également des permanences auprès des associations caritatives et sociales.

Toutes ces mesures sont précisément déclinées dans le plan, par niveau de vigilance.

Mme Sophie ELIZEON, Préfète de l'Aude, rappelle que toute personne en détresse doit être signalée auprès du 115, numéro vert fonctionnant 7 j / 7 et 24 h / 24.

Les opérateurs du SIAO-115 l'orienteront alors vers la place d'hébergement la plus adaptée à sa situation.

3/ Protéger les populations les plus vulnérables du Covid-19

Enfin, en cette période de crise sanitaire, la Préfète de l'Aude rappelle l'engagement de l'État en faveur des publics les plus fragilisés avec:

- **la distribution de chèques services** pour les publics en grande précarité pour un montant de **131 285 €**, soit 37 150 chèques à la personne financés par l'État et distribués par le réseau caritatif et social de l'Aude;
- **un soutien financier de l'État multiplié par 4** pour le secteur caritatif et social de l'aide alimentaire, soit **247 055 €**, pour l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement des centres de distribution;
- **une enveloppe de 5,8 millions €** pour le secteur de l'Accueil, Hébergement et Insertion des publics les plus vulnérables;
- **la distribution de 263 360 masques de protection** au profit de 27 associations du secteur social (veille sociale, aide alimentaire, majeurs protégés).

** Nom d'emprunt pour respecter l'anonymat*

Jacques ne disposait d'aucun logement, vivait de petits travaux et dans une très grande précarité. Il a d'abord fréquenté un accueil de jour pour avoir accès aux douches, à un repas, une aide dans ses démarches administratives et surtout une écoute d'un travailleur social. Puis une place en centre d'hébergement et de réinsertion sociale lui a été proposée, dans lequel un accompagnement social et dans ses démarches d'insertion a été mis en œuvre. Grâce à sa volonté de sortir de la précarité, et avec l'appui d'un éducateur référent du centre, il a intégré un chantier d'insertion et a ensuite enchaîné des missions d'intérim. Désormais âgé de 50 ans, il est en emploi, dispose d'un logement et apporte une aide aussi à ses proches.*



Appeler gratuitement le **115**
Si vous trouvez un sans abri



www.plangrandfroid.ges.fr